

90307401

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour

Huit Novembre mil neuf cent quatre vingt dix à 10 H 35 :

nous soussigné(s)

C

M

, Gendarme, A.P.J., à la compagnie de

en résidence à la brigade d'

vu les articles

20 et 75

du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

G D n° 8
SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, COUE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

F -
FILIACTION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

F
SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BÂTIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Séparé

Demeurant au Lieu-dit " " Commune d'
Pré-retraîtée, qui nous déclare :

----- 5.11.1990 vers 19 H, je me trouvais dans ma cuisine. La montagne de est située face à ma cuisine. Etant donné que les volets n'étaient pas fermés, j'ai vu une grosse lumière au dessus de à basse altitude. -----

----- De l'intérieur de la cuisine, j'ai aperçu que cette grosse lumière se déplaçait dont la lumière n'était pas nette en laissant une grosse traînée, vaporisée. Je ne puis vous fournir la distance de cette traînée lumineuse. -----

----- Cette lumière se déplaçait à grande vitesse dans la trajectoire -----

----- J'ai aperçu cette lumière pendant une durée de vingt secondes environ. Je n'ai plus aperçu cette lumière parce qu'elle était masquée par la montagne. -----

S.I : Je vous fournis ces renseignements étant donné que ces faits ont été dits à la télévision. -----

S.I : cette lumière ne scintillait pas. -----

Le 8.11.1990 à 11 H :

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Enquêteur

COMPAGNIE OU ESCADRON
UNITÉ
PROCÈS-VERBAL (N°/ANNÉE)
512/90

D'ENQUETE PRELIMINAIRE
PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

Témoïn

N° PIÈCE
3
N° FEUILLET
1

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

90307401

(DATE ET HEURE EN TOUTES LETTRES)

ce jour **Huit Novembre mil neuf cent quatre vingt dix à 10 H :**

nous soussigné(s) **C M**, Gendarme, A.P.J., à la Compagnie de
en résidence à
vu les articles **20 et 75**

du code de procédure pénale

rapportons les opérations suivantes que nous avons effectuées, agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs

PERSONNE CONCERNÉE

NOM, PRÉNOMS (POUR UNE FEMME, TOUJOURS INSCRIRE LE NOM DE JEUNE FILLE, ÉVENTUELLEMENT SUIVI DU NOM D'ÉPOUSE)

T J
SEXE, DATE ET LIEU DE NAISSANCE (COMMUNE, CODE DÉPARTEMENT OU PAYS)

NATIONALITÉ (SI ÉTRANGER)

M -
FILIACTION

DANS LES CAS OÙ CES RENSEIGNEMENTS DOIVENT ÊTRE RECUEILLIS

F
SITUATION DE FAMILLE

ADRESSE COMPLÈTE (BATIMENT, ESCALIER, RUE, COMMUNE, CODE POSTAL ET BUREAU DISTRIBUTEUR, ÉVENTUELLEMENT N° DE TÉLÉPHONE), PROFESSION

Demeurant Chef-Lieu, Commune de
qui nous déclare :

Retraité E.D.

----- Le 5.11.1990 vers 18 H 58 à 19 H, j'ai vu deux points blancs fixes et plus à l'arrière un point fixe orangé. Ces trois points formaient un triangle. -----

----- Le point fixe orangé laissait une traînée scintillante orangée d'une longueur de 200 mètres environ en forme d'une toche. -----

----- Entre ces trois points lumineux, je n'ai pas vu de masse attenante étant donné qu'il faisait nuit. -----

----- Les trois points lumineux sont apparus au dessus de
en se dirigeants ouest-nord donc en direction d'
en passant au dessus de la montagne de -----

----- sans effectués de bruit avec une vitesse assez rapide. -----

----- Je précise que la formation de ces trois points lumineux n'a pas varié pendant leur passage; à savoir que les deux points lumineux à l'avant perpendiculaire et le point lumineux à l'arrière était légèrement décalé, comme je le précise sur mon croquis. -----

----- Pour ma part, ces trois points lumineux se trouvaient à basse altitude étant donné que lors de leur passage au dessus de la forêt de , celle-ci a été éclairée sans voir les trois points lumineux. Ceux-ci étaient déjà passés. -----

----- Je vous fournis ces renseignements parce que j'ai entendu parler à la radio de ce phénomène. -----

Le 8.11.1990 à 10 H 25 :

Lecture faite par moi des renseignements d'état civil et de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue

L'Enquêteur.

ANALYSE ET RÉFÉRENCES (ÉVENTUELLEMENT)

90307401

du code de procédure pénale.

L'Enquêteur.

90307401

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

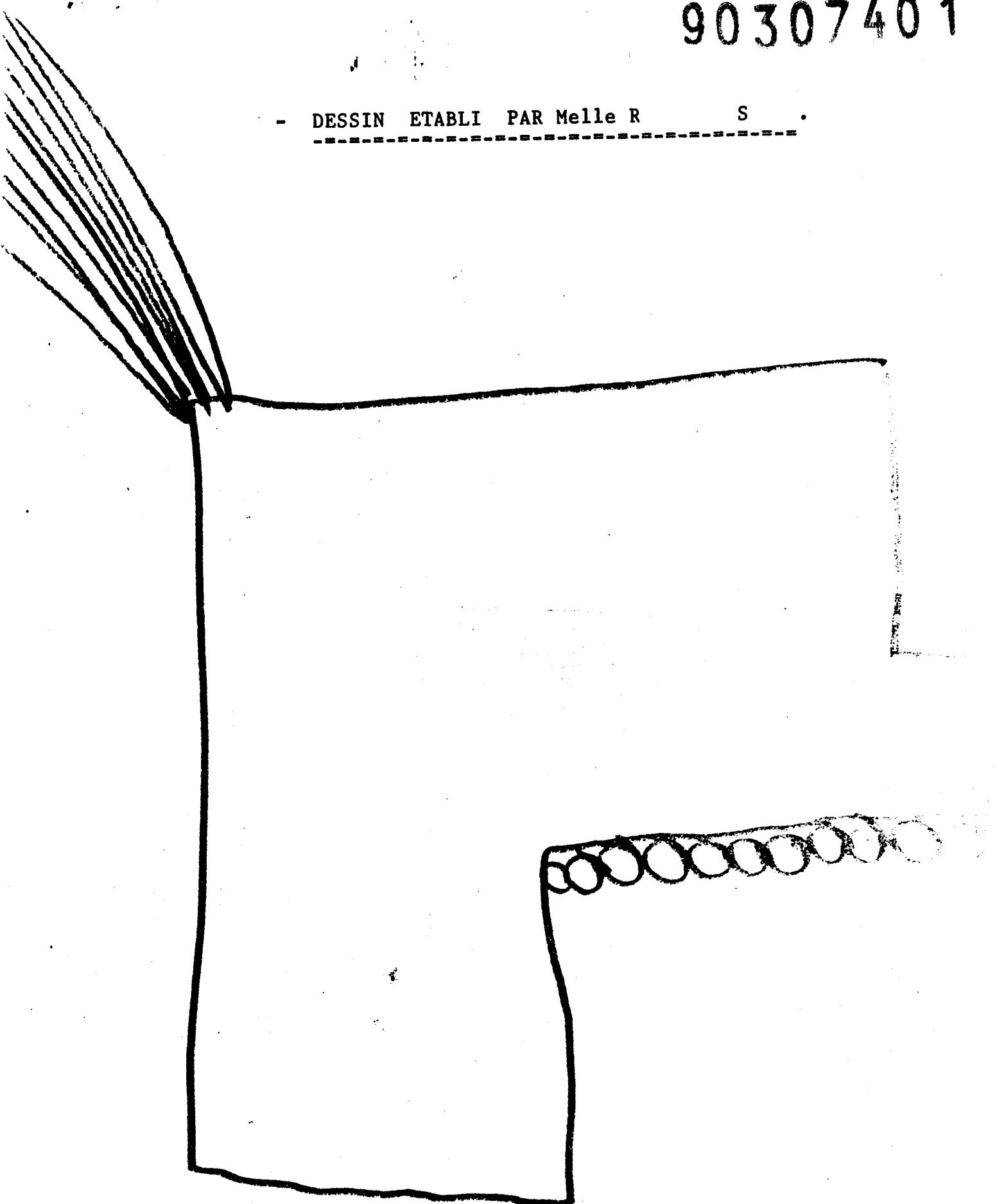
04 DEC. 1990
4634

A.D.G.378 - 7.00 PM / 19.00 O.M

21 NOV 1990

90307401

- DESSIN ETABLI PAR Melle R S .



90307401

- ARTICLE PARU DANS LE JOURNAL "I

**O.V.N. dans le ciel de
et de**

— Un objet volant non identifié (O.V.N.I.) a été aperçu hier, peu après 19 heures, dans le ciel de au-dessus de et se dirigeant de droite à gauche.

Un objet assez volumineux et qui laissait derrière lui une traînée de feu de plus de 200 mètres, scintillante et de couleur jaune.

Avion en perdition ? Probablement pas. Plutôt une comète assez volumineuse en attendant des précisions ultérieures.

Hier soir également, des automobilistes et piétons du secteur Sud de ont aperçu trois points lumineux, non accompagnés de bruit, évoluant en triangle et très visibles au-dessus des communes de C B La R etc.